

L'enseignement de la philosophie au lycée en péril ?

Secteur éducation nationale

Le ministère a annoncé la suppression du CAPES interne de philosophie pour la session 2018. Le SNPTES dénonce une décision brutale et sans concertation (les programmes du concours étaient déjà parus) qui laissent les personnels contractuels sans perspective de titularisation¹.

Si les raisons invoquées par le ministère sont budgétaires ; le projet de loi de finances 2018 ne prévoit aucune création de postes dans le secondaire, le nombre de postes offerts à ce concours n'est que de 15 par an (sur un total de 3 970 professeurs de philosophie dans l'enseignement public en 2016-2017²).

Le SNPTES demande donc le rétablissement du CAPES interne de philosophie.

<http://www.snptes.fr/Un-budget-de-l-education-nationale.html>

À l'approche des concertations sur la réforme du baccalauréat, cette décision ne peut qu'inquiéter le SNPTES et les personnels quant à l'avenir de la philosophie au lycée. Dans le contexte actuel (la désinformation, le radicalisme religieux, ...), les lycéens français ont plus que jamais besoin de la philosophie pour former leur jugement.

Les discussions sur la réforme du baccalauréat doivent permettre de réaffirmer la nécessité d'un enseignement obligatoire de philosophie pour tous les lycéens et plus généralement de revaloriser les sciences humaines.

Choisy-le-Roi, le 13 octobre 2017

¹ Entre 2015 et 2017, la part des professeurs de philosophie non titulaires dans l'enseignement public est passée de 5,4 à 7,1 %.

² Données Repères et références statistiques 2017, DEPP.